

## Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 190-2019  
Type d'intervention: Motion  
Motion ayant valeur de directive: ☐  
N° d'affaire: 2019.RRGR.236

Déposée le: 12.08.2019

Motion de groupe: Non  
Motion de commission: Non  
Déposée par: Knutti (Weissenburg, UDC) (porte-parole)  
Zimmermann (Frutigen, UDC)  
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui  
Urgence accordée: Non 09.09.2019

N° d'ACE: du  
Direction: Direction de la police et des affaires militaires  
Classification: –  
Proposition du  
Conseil-exécutif:



### Pour une escorte des convois exceptionnels plus efficiente dans le canton Berne

Le Conseil-exécutif est chargé, en cas de besoin, de transférer l'escorte des convois exceptionnels à des entreprises spécialisées dans ce domaine.

#### Développement :

A partir de certaines dimensions et de certaines masses, les convois exceptionnels avec autorisation de police doivent être escortés. Cette escorte est prescrite par les offices de la circulation routière pour le transport de marchandises hors gabarit. Jusqu'à présent les convois exceptionnels devaient être accompagnés par la police.

Début avril 2017, les cantons de Zurich, de Thurgovie, de Saint-Gall, de Glaris et les deux Appenzell ont été les premiers à transférer l'escorte des convois exceptionnels à des entreprises spécialisées dans ce domaine. Récemment, les cantons de Lucerne, d'Uri, de Zoug, de Schwyz, d'Obwald et de Nidwald se sont eux aussi ralliés à cette nouvelle réglementation, et depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, les convois exceptionnels pourront également être organisés selon le sys-

tème mentionné dans le canton de Vaud. Il est fort probable que les autres cantons romands vont suivre le mouvement.

En collaboration avec l'Association suisse des transports routiers (ASTAG) et d'autres partenaires, une formation à l'escorte de convois exceptionnels avec autorisation de police est proposée aux prestataires privés sous la houlette de la police cantonale zurichoise.

Le canton de Berne aussi compte des entreprises dont des collaborateurs et collaboratrices ont suivi ces cours. Si ces entreprises pouvaient organiser des convois exceptionnels, le système serait plus efficient pour les transporteurs et les délais d'attente causés par la remise des marchandises aux frontières cantonales et des villes disparaîtraient.

Cette possibilité permettrait aussi à la Police cantonale bernoise d'économiser des ressources. Dernièrement, les entreprises de transport ont été confrontées à d'importants délais d'attente car la police était surchargée.

Motivation de l'urgence : l'urgence est demandée compte tenu des modifications auxquelles les autres cantons ont déjà procédé.

#### Destinataire

- Grand Conseil